## LES PARENTS S'ORGANISENT AU CONSEIL LOCAL DES PARENTS D'ÉLÉVES

Le 21 septembre 1990 s'est tenu notre Assemblée Générale. Nous remercions Monsieur le Maire, les enseignants, les parents et le Conseil Municipal de leur présence.

Cette assemblée nous a permis de dresser le bilan de l'année écoulée :

- Fréquentation de la garderie gratuite du primaire par 30 à 40 enfants.
- Restauration scolaire (62 enfants inscrits actuellement) avec discussion, en cours d'année avec l'encadrement et la Municipalité sur la discipline pendant les repas.
- Etude avec la municipalité du transport gratuit des élèves au collège de PONT SAINTE MARIE.
- Réflexion avec les enseignants et la Municipalité sur les horaires scolaires du primaire et de la maternelle

et de soulever quelques questions nouvelles :

- Locaux trop exigus pour les activités de danse
  - Trajet en vélo des enfants du primaire
- Activités et encadrement des mercredis et vacances scolaires.

Les Parents intéressés par ces sujets (ou par d'autres) et désireux de participer à la recherche des solutions seront les bienvenus à nos réunions mensuelles des premiers vendredis du mois à 20 h 30 salle des Sociétés.

La réunion du 5 octobre a été consacrée à l'élection du nouveau bureau : ont été élus :

- Présidente : PETIT-LE-BLEIS Marie-Claire
- Vices Présidents : MOUCHEROUD Claudette

TOMALAK Michel

- Secrétaire : GRAVEY Dominique
- Vice secrétaire : MERELLI Anne
- Trésorier : GYE JACQUOT Jacques
- Vice trésorier : ELIE Pierre-Louis Délégué auprès :
- du Conseil Départemental : GYE JAC-QUOT Jacques
- de l'école JULES FERRY : MOUCHE-ROUD Claudette

- de l'école MATERNELLE : BEVILACQUA Josiane
- de l'école PIERRE BROSSOLETTE : BOUTON Jannick

Les élections aux Conseils d'école le 20 octobre ont montré, la confiance accordée par les parents aux candidats FCPE et nous les en remercions.

Ont été élus :

École Maternelle : 2 élus FCPE pour 3

MOUCHEROUD Claudette

CHAMAND Maryse

ROBBE François.

Suppléants : LEMOINE Martine

TOMALAK Michel

PETIT LE BLÉIS Marie-Claire

GIROUX Geneviève

- École Pierre Brossolette : 2 élus FCPE pour 3 sièges

Titulaires : PETIT LE BLEIS Marie-claire

GUBLIN Odile

Suppléants : GIROUX Geneviève

LEMOINE Martine

Parents vous pouvez vous adresser à eux pour toute question concernant la scolarité de votre enfant.

Le Conseil Local.

## LES CÉRÉMONIES PATRIOTIQUES DANS LA COMMUNE

Les cérémonies de la Toussaint ont été suivies avec tout le respect dû aux victimes des deux dernières guerres, dont le souvenir doit rester intact.

Après l'instant de recueillement au monument aux morts, le cortège, précédé des drapeaux des Associations d'Anciens Combattants et du Corps des Sapeurs-Pompiers, s'est reformé pour se rendre au cimetière y fleurir les tombes militaires.

Beaucoup de recueillement, une nombreuse assistance parmi laquelle des écoliers accompagnés de leurs maîtres, pour commémorer le 72<sup>e</sup> anniversaire de l'armistice de la 1<sup>re</sup> guerre mondiale le 11 novembre

Après les honneurs d'usage, l'appel aux morts, le Président de l'Amicale des Anciens Combattants, Monsieur Serge DRION, a lu le manifeste de l'U.F.A.C., retraçant les épopées sanglantes de 14/18 et de 39/45

Ensuite, le message du secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants, lu par Monsieur Raymond FAGEOT, rappela les sacrifices consentis lors de ces conflits, et évoqua un autre anniversaire, celui du 11 novembre 1940 où des jeunes français osèrent défier l'occupant en allant fleurir les monuments aux morts, mais subirent en retour une répression impitoyable.

Après chacune des ces cérémonies, une délégation s'est rendue à la stèle élevée à la mémoire du Lieutenant Taittinger, près du Pont de la Seine, pour y déposer des gerbes.



Cérémonie de la Toussaint.

La Municipalité de Saint-Parres-aux-Tertres et les membres de l'équipe de rédaction du Patroclien

expriment leurs sincères remerciements à leurs fidèles annonceurs ainsi que leurs vœux de Bonne Année 1991. Ils leur souhaitent tout spécialement de trouver dans cette revue un moyen efficace de se faire connaître, de présenter leur savoir-faire, leur spécialité auprès d'une clientèle curieuse, exigeante et fidèle.



## R.N. 19 - SAINT-PARRES-AUX-TERTRES

Ouvert tous les jours de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h et le dimanche de 9 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 18 h 30